

# SOCIÉTÉ

societe.union@sonapresse.com

## Commerce illicite de tabac : la CNLCEI donne des pistes de lutte à l'OMS

Hans NDONG MEBALE  
Libreville/Gabon

Le commerce illicite de tabac continue de constituer une gangrène pour les pays en développement. Pour tenter de comprendre les mécanismes qui favorisent ce secteur, une mission composée d'experts du secrétariat de la Convention-cadre de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) pour la lutte antitabac (CCLAT) a eu une séance de travail mardi avec les responsables de la Commission nationale de lutte contre la corruption et l'enrichissement illicite (CNLCEI).

Cette mission d'évaluation, qui a pour but de mettre en œuvre un protocole pour éliminer le commerce illicite des produits du tabac, séjourne au Gabon du

17 au 21 juillet à la demande du gouvernement.

Lors des discussions, le président de la CNLCEI, Nestor Mbou, a présenté les missions de cette institution, dont les principales sont la prévention, l'investigation et la consultation.

"Nous nous sommes rendu compte que la Commission avait un rôle essentiel à jouer parce que derrière les groupes qui sont impliqués dans le commerce illicite des produits du tabac, nous voyons qu'il y a des bandes de criminels organisés qui profitent de ce commerce pour faire du blanchiment d'argent, de la corruption. La Commission a donc effectivement un rôle important à jouer dans la mise en œuvre de ce protocole", a expliqué Dr Patrick Musavuli Luhindi, expert du secrétariat de la Convention-cadre.



Une vue de la réunion entre les deux parties à Libreville.

## Voirie urbaine : pavés en lambeaux Derrière-le-Koweit



Pavés de Nzeng-Ayong en dégradation moins d'un an après leur pose.

A.O  
Gabon/Libreville

C'EST avec une certaine désolation que les populations de Nzeng-Ayong, dans le 6e arrondissement de Libreville, plus précisément au lieu-dit Derrière-le-Koweit, constatent la dégradation progressive de la route en pavés desservant leur quartier. Un ouvrage réalisé il y a moins d'un an à peine.

Et cela, d'autant plus qu'après plusieurs années à réhabiliter les rues de certains quartiers du 6e arrondissement (Dragages, Chantiers-Modernes, Derrière-

l'hôtel-de-la-Can...), le résultat semble ne pas être à la hauteur des attentes des populations riveraines qui font le même constat : le détachement des pavés en plusieurs endroits. Comme cela se voit également dans d'autres quartiers de la capitale.

Cette situation, qui s'ajoute à la sécheresse hydraulique dans le secteur, en rajoute au calvaire des populations. Rénover convenablement cette voirie qui mène également au quartier Bambouchine réduirait considérablement les embouteillages fréquents dans cette zone de Libreville.

## Protection des veuves : l'appel au réveil des consciences

Frédéric Serge LONG  
Libreville/Gabon

LES souffrances encore vécues par de nombreuses veuves brisent les cœurs et rappellent que les violences multiformes à leur égard demeurent réelles. Ce, en dépit du renforcement du cadre juridique à travers la loi n° 002/2015 du 25 juin 2015 modifiant certaines dispositions de la loi n° 19/89 du 30 décembre 1989 portant adoption de la 2e partie du Code civil. Et la loi n° 006/2021 portant élimination des violences faites aux femmes.

Ces mois de juin-juillet dédiés à la sensibilisation, à l'information et, surtout, à la vulgarisation des procédés sur la reconnaissance des droits successoraux ont révélé que trop de pesanteurs socio-culturelles entravent encore les efforts du législateur et freinent l'épanouissement des conjoints survivants et de leur progéniture. Geneviève A. est infirmière dans une structure hospitalière la place. À la mort de son époux, tout lui a été arraché.



Les violences à l'égard du conjoint survivant constituent des violations des droits de l'Homme persistantes.

"Mes parents m'ont dit qu'ils n'ont rien à foutre de la loi, et ont refusé de me donner certains papiers pour me permettre d'entrer en possession de l'héritage", a-t-elle confié.

Marie-Yvonne S., comptable de formation, a connu pire. "J'ai été privée de tout", a-t-elle partagé. Cécilia A., sans-emploi, ne sait plus à quel saint se vouer. "L'acte de décès avait été subtilisé. Les frères de mon conjoint se sont partagé les véhicules et tous les autres biens laissés par mon mari", a-t-elle expliqué en sanglots.

Autant de faits qui rappellent que les violences à l'égard du

conjoint survivant constituent des violations des droits de l'Homme persistantes, et dont les effets impactent négativement leur vie privée, professionnelle et communautaire ainsi que toute la société en général. Pour la reconnaissance des droits successoraux, le parcours du conjoint survivant et de l'orphelin décrit différentes étapes juridiques et administratives impliquant le tribunal (magistrats, avocats), le conseil successoral (avocats, notaires, huissiers), les mairies, la recherche du patrimoine (institutions publiques et privées, notaires, huissiers) et les notaires.